

094-200033413-20150209-Del20150209-163-DE

Accusé certifié exécutoire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 9 FEVRIER 2015

Réception par le préfet : 17/02/2015

Notification : 18/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Amont dans la gouvernance de l'École de la 2^{ème} Chance

EXPOSE DES MOTIFS

L'École de la Deuxième Chance du Val-de-Marne met en œuvre un dispositif de formation à destination de jeunes de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, et confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Elle dispense un programme pédagogique qui alterne formation et stages en entreprises et permet aux jeunes de construire un projet professionnel avec pour objectif l'accès à l'emploi et/ou la formation qualifiante. Dans le Val-de-Marne, l'association dispose de deux sites, l'un situé à Orly et l'autre à Créteil. Entre 2010 et 2014, 42 stagiaires ivryens, 62 vitriots et 29 choisyens ont été formés à l'École de la 2^e chance.

Sont membres du Conseil d'administration de l'École de la Deuxième Chance : la Chambre de commerce et d'industrie Val-de-Marne, la Chambre de métiers et de l'artisanat Val-de-Marne, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général du Val-de-Marne, les Villes d'Alfortville, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Orly, les Communautés d'agglomération Haut Val-de-Marne et Val de Bièvre, des entreprises telles Aéroports de Paris, GrDF, La Poste, la RATP, ainsi que l'Université Paris-Est Créteil.

D'autres villes et communautés d'agglomération sont adhérentes de l'association de l'École de la Deuxième Chance du Val-de-Marne sans être membres du conseil d'administration. C'est le cas des villes de Vitry-sur-Seine et de Choisy-le-Roi.

Dans le cadre du transfert de la compétence développement économique, le conseil communautaire du 24 juin 2014 a délibéré en décidant de confier à la communauté d'agglomération une compétence en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et de formation. L'animation des structures d'accompagnement vers l'emploi est donc dorénavant exercée par la communauté d'agglomération Seine-Amont.

En vue de mettre en cohérence l'animation des questions relatives à l'emploi et à l'insertion et le financement des structures locales d'accompagnement vers l'emploi, le conseil communautaire du 11 décembre 2014 a décidé du transfert du financement de l'association École de la 2^e Chance des villes membres à la communauté d'agglomération. Pour l'année transitoire de 2015, le montant de l'adhésion s'élèvera à 18 000 € (puis à 27 000 € à partir de 2016 pour une cotisation correspondant à une agglomération composée de 3 villes de plus de 40 000 habitants).

En outre, la communauté d'agglomération Seine-Amont se substituera à la représentation directe des villes dans la gouvernance de l'association. Dans ce sens, il convient de désigner les conseillers communautaires qui représenteront la communauté d'agglomération Seine-Amont (un par ville), notamment en vue de l'assemblée générale de l'association qui aura lieu en mars 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oûi l'exposé des motifs,
- Vu les délibérations des Conseils communautaires du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- Considérant le transfert des financements des structures d'accompagnement vers l'emploi (Mission locale, PLIE, Cellule Clauses Insertion et École de la 2^{ème} chance) des Communes membres vers la Communauté d'agglomération Seine-Amont,
- Considérant que ce transfert de financement entraîne la substitution de la représentation des communes membres par la communauté d'agglomération Seine-Amont au sein de l'École de la 2^{ème} chance,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1 : Désigne en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Seine-Amont au sein de l'École de la Deuxième Chance les trois élus communautaires suivants :

- Isabelle Riffaud
- Maurice Tzinmann
- Mourad Tagzout

Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

